

<p>Maître Benoît CONTENT Avocat au Barreau de BOURG-EN-BRESSE 13 avenue Alsace Lorraine 01000 BOURG-EN-BRESSE Tél 04.74.12.07.71 phv@atrya-avocats.fr</p>	<p>SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY Avocats au Barreau de GRENOBLE 10, Avenue Alsace Lorraine 38000 GRENOBLE Tél 04.76.03.29.66 roquet@bastille-avocats.fr</p>
---	--

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

SUR LA COMMUNE DE SAINT-GENIS-POUILLY (01) – 73, rue Blaise Pascal

UN APPARTEMENT DE TYPE 2, au 4^{ème} étage, d'une superficie de 29,58 m2, avec parking simple en sous-sol.

(cadastré section BH numéros 209, 211 et 212)

ADJUDICATION FIXEE LE MARDI 17 OCTOBRE 2023 à 14 HEURES

**à l'audience du Juge de l'Exécution des Saisies Immobilières
du Tribunal Judiciaire de BOURG-EN-BRESSE
32 Avenue Alsace Lorraine
01000 BOURG-EN-BRESSE**

**Visite prévue sur place le MERCREDI 11 OCTOBRE 2023 de 11 heures à 12 heures
par le ministère de la SELARL AHRES
Commissaires de Justice à 01000 BOURG-EN-BRESSE.**

Cette vente a lieu aux requêtes, poursuites et diligences du :

Syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier LE SUITE HOME situé 73 rue Blaise Pascal 01630 ST GENIS POUILLY, représenté par son syndic en exercice l'agence SYGESTIM, SARL, RCS n° 422084970 dont le siège social est situé 9 rue des Martyrs 38340 VOREPPE, agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège.

Pour qui élection de domicile est faite au Cabinet de **Maître Benoît CONTENT**, Avocat au Barreau de BOURG EN BRESSE, demeurant 13 Avenue Alsace Lorraine 01000 BOURG EN BRESSE, qui occupera pour lui sur les présentes poursuites de saisie immobilière et leurs suites.

Ayant, la **SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY – BASTILLE AVOCATS**, avocats associés au Barreau de GRENOBLE, dont le siège social est 10 avenue alsace lorraine 38000 GRENOBLE, pour avocat plaidant.

DESIGNATION

Sur la Commune de ST GENIS POUILLY (01630), dans un ensemble immobilier dénommé LE SUITE HOME situé 73 rue Blaise Pascal, cadastré section BH 209-BH 211 – BH 212 et plus particulièrement les lots 78 et 129.

Lot 78 : un appartement de type 2 et les 77/10000èmes de la copropriété.

Lot 129 : un parking simple et les 7/10000èmes de la copropriété.

CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

Le cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par la SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY – BASTILLE AVOCATS, Avocat, et déposé au Greffe du Juge de l'Exécution des saisies Immobilières du Tribunal Judiciaire de BOURG-EN-BRESSE le 26 Mai 2023.

FRAIS - ENCHERES

Les frais préalables seront payables, comme les frais postérieurs par l'adjudicataire EN SUS du prix.

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'un avocat inscrit au Barreau de BOURG-EN-BRESSE qui ne pourra être porteur que d'un seul mandat. Les enchères sont pures et simples et chaque enchère doit couvrir l'enchère qui la précède. L'adjudication aura lieu en un seul lot.

MISE A PRIX : 10.000 €

CONSIGNATION POUR ENCHERIR : 3.000 €

Par chèque de banque émis à l'ordre de la CARPA, ou remise d'une caution bancaire irrévocable.

Pour extrait : David ROGUET, Avocat
www.bastille-avocats.fr

Pour tous renseignements s'adresser à la SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY – BASTILLE AVOCATS, Avocats susnommés Tél 04.76.03.29.66 www.bastille-avocats.fr, et pour prendre communication du cahier des conditions de vente au Greffe du Tribunal Judiciaire de BOURG-EN-BRESSE, où il est déposé.